

Le SAVS veille à une coordination des interventions en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Le soutien aux aidants et la mise en œuvre de temps de répit fait partie intégrante des missions du service.

Le SAVS couvre un territoire de 29 communes (canton de Wintzenheim, qui englobe l'ancien canton de Munster).

1. EDITORIAL

L'année 2021 était attendue comme une année de renouveau après la pandémie de 2020. Ca n'a pas vraiment été le cas, du fait des vagues successives de contaminations liées aux différents variants du coronavirus. Il a donc fallu à nouveau s'adapter et faire preuve de créativité pour accueillir et accompagner les bénéficiaires dans les meilleures conditions.



Certains projets n'ont pu être mis en œuvre, notamment les actions visant à l'inclusion dans des activités collectives de loisirs, sportives ou culturelles. D'autres se sont malgré tout construits, notamment un projet de sensibilisation à la gestion budgétaire, qui reste à mettre en œuvre, ainsi que le rapprochement avec les MAIA, pour construire les suites de parcours pour les bénéficiaires avançant en âge.

Cette année encore, les professionnel(le)s ont montré un fort engagement et une grande capacité à rester mobilisé(e)s pour réaliser les missions d'accueil et d'accompagnement du SAVS. Afin de leur permettre de poursuivre leur action et d'adapter leurs modalités d'intervention à l'évolution des besoins et de demandes des bénéficiaires, il est indispensable de continuer à leur proposer des temps d'échange et de réflexion (GAP, réunions d'équipe, formations).

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Le SAVS a pour mission d'apporter aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement, à court terme ou dans la durée, pour diverses démarches et pour le maintien ou le développement de l'autonomie. Il participe à l'évaluation des aptitudes, difficultés et potentialités de la personne dans le cadre d'un projet personnalisé destiné à répondre à ses besoins.

2.1 Nombre de personnes concernées par les missions :

La file active du SAVS est de 68 personnes en 2021 contre 63 en 2020

Missions	Libellé	2020	2021
Mission d'accueil	Personnes accueillies	11	20
	<i>Dont en 1er Contact</i>	9	19
Mission d'accompagnement	Personnes accompagnées	63	68
Mission de veille		32	31
Investigations PCH		0	4
Evaluations sociales		0	1

Commentaires sur l'activité :

Mission d'accueil : 26 notifications d'orientation SAVS ont été envoyées au service, 20 personnes ont été accueillies dont 12 sont entrées en accompagnement.

Mission d'accompagnement : Le nombre de personnes accompagnées est en hausse et nos objectifs sont en voie d'être atteints (68 sur 70 personnes à accompagner).

Veille sociale : Le nombre de personnes en veille est stable. On note 8 personnes nouvellement mises en veille en 2021.

Sorties : 20 personnes sont sorties d'accompagnement dont 11 pour objectifs atteints, 3 vers un relais sans hébergement (autres SAVS, SAMSAH, MAIA), 3 pour arrêt prématuré sans relais, 1 a intégré un Foyer d'Accueil Spécialisé et 2 décès.

NATURE DES ENTRETIENS EN LIEN AVEC LES MISSIONS

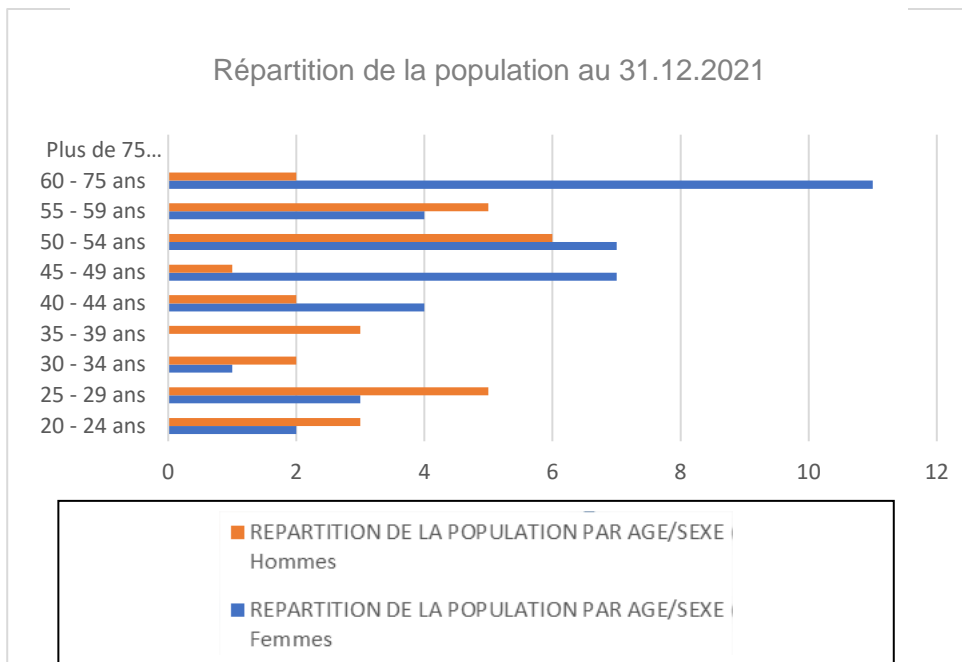
Typologie	Entretiens au Service	Visites à domicile	Entretiens ou démarches à l'extérieur
Nombre	69	346	140

On constate une hausse globale du nombre des entretiens (555 en 2021 contre 430 en 2020), liée au maintien de l'ouverture du service sur toute l'année. Le lieu des

entretiens a évolué puisque la grande majorité des entretiens se fait hors service, afin de limiter les risques sanitaires.

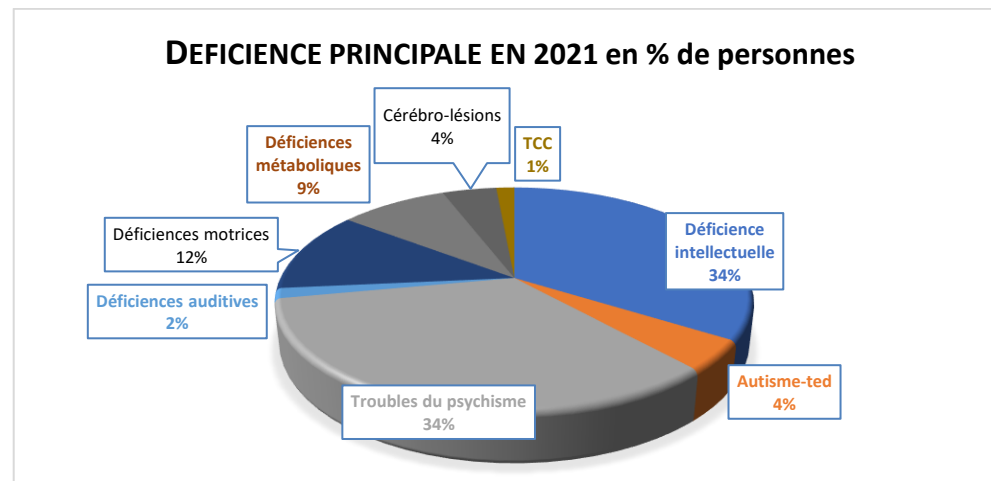
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE :

2.2. Répartition de l'effectif par âge et par sexe

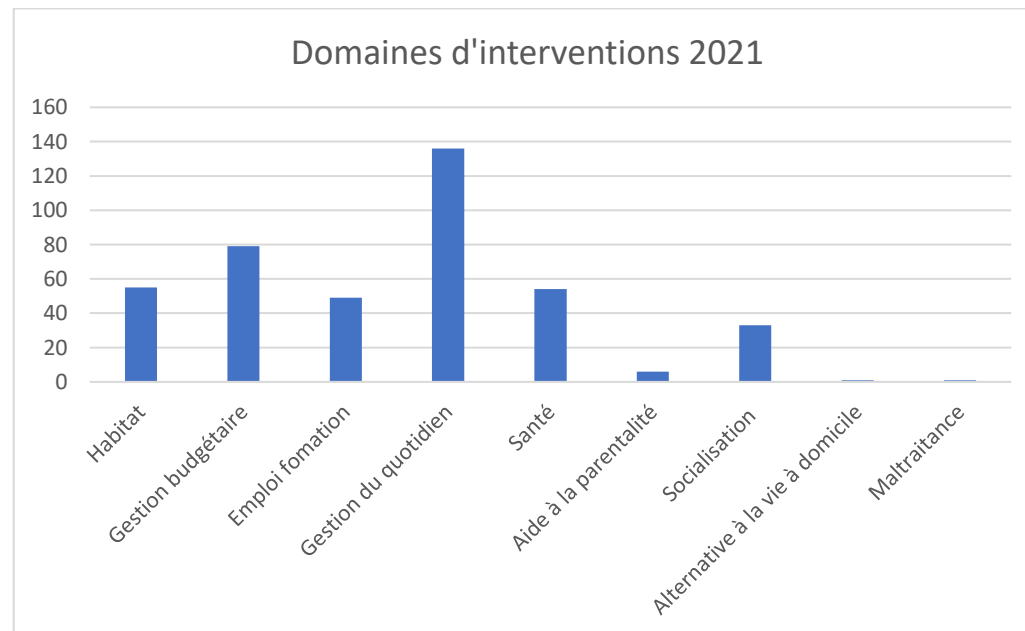


La population se compose de 39 femmes et de 29 hommes. On constate un nombre important de personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'une forte représentation des 45 - 54 ans. On note par ailleurs une augmentation du public jeune chez les hommes. Les attentes spécifiques de ces publics nous demandent d'adapter nos pratiques et de nouer des liens plus importants avec les structures d'insertion professionnelle (EA, ESAT, SAVE, Cap emploi...) et les services gériatriques et les institutions de retraite.

2.3. Type de déficience et /ou de pathologie



Commentaire : les personnes accueillies souffrent majoritairement de déficience intellectuelle (34%) ou de troubles du psychisme (34%) ; Une mutualisation des pratiques (conseil, appui technique, relais accompagnement...) avec le SAMSAH permet d'apporter un soutien pour ces accompagnements.



Commentaire : conformément à leurs missions, les conseillères interviennent à la demande des bénéficiaires dans les domaines qui contribuent au maintien et au développement de leur autonomie : gestion du quotidien, gestion budgétaire, santé et habitat.

2.4. Situation familiale

Composition du ménage	Nombre
Célibataire sans enfant	52
Célibataire avec enfant	6
Couple avec enfant	5
Couple sans enfant	5
Vivant avec son conjoint ou un membre de sa famille	30
Vivant seul	37
En colocation	1

Commentaires :

On note 54,4% de personnes vivant seules, ce qui explique que le domaine d'intervention lié à la gestion de la vie quotidienne soit élevé.

PROTECTION DU MAJEUR	Nombre de personnes
Non concerné	50
Tutelle	2
Curatelle simple	1
Curatelle renforcée	15
En cours	0

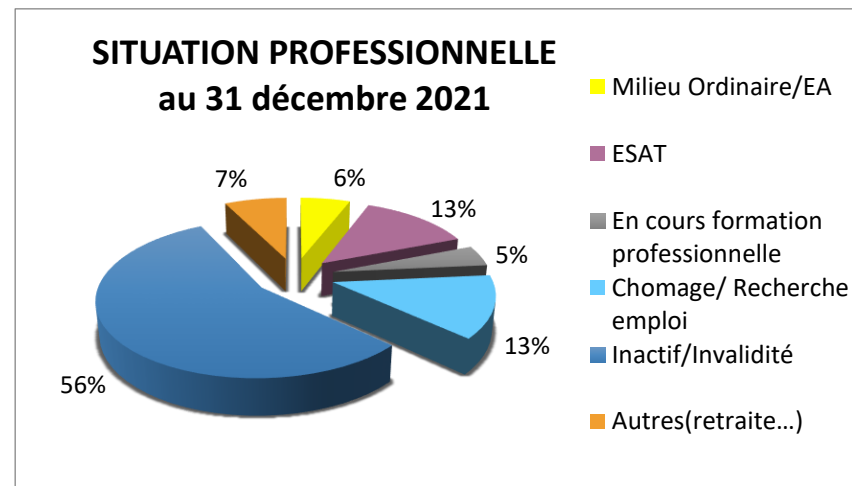
Commentaire : 26.4% des personnes accompagnées relèvent d'une mesure de protection nécessitant un soutien plus important dans les actes de conseils, préventions et décisions au quotidien. Un travail en collaboration se fait avec l'ensemble des mandataires judiciaires.

2.5. Mode de logement

HABITAT	Nombre de personnes
Logement autonome indépendant	45
Logement chez un tiers	20
Hébergement en famille d'accueil, résidences sociales, foyer	3
Sans domicile fixe	0

Commentaires : 66% des personnes vivent dans un logement autonome.

2.6. Situation professionnelle



Commentaires :

82% des personnes accompagnées sont inactives ce qui nécessite un partenariat renforcé auprès des structures d'activités et de loisirs. 19% sont au chômage et en recherche d'emploi ce qui nécessite de renforcer le partenariat avec les dispositifs d'insertion professionnelle et de formation du droit commun.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Pour **le service :**

- Aménagement de l'accueil

Pour **les bénéficiaires :**

- **Actions collectives :**
 - o Un bénéficiaire a intégré le contrat social multipartite à Munster qui a démarré en juin 2021,
 - o Un repas de Noël avait été programmé mais n'a pu se faire pour raison sanitaire
 - o Préparation d'une action collective sur la gestion budgétaire avec l'organisme EDUCFI.

3.2. Travail avec les familles

Le travail avec les familles est essentiellement lié à la demande des personnes accompagnées ou au soutien effectif que l'entourage familial peut être en mesure d'apporter. Le service est à l'écoute et peut conseiller les familles sur certains besoins (droits communs, dispositif de soutien ...). Une conseillère a démarré l'animation sur le programme Profamille en lien avec le SAMSAH. Un soutien à la parentalité peut être demandé par les personnes accompagnées.

3.3. Promotion de l'inclusion

La promotion de l'inclusion et de l'auto-détermination est un axe fort du projet de service du SAVS. La situation sanitaire a freiné certaines démarches entreprises en direction de structures culturelles et de loisirs.

Néanmoins, nos accompagnements s'articulent à partir des demandes exprimées par les bénéficiaires dont nous visons à promouvoir l'inclusion dans la cité. Une personne accompagnée a ainsi participé à la journée : « C'est mon choix, c'est moi qui choisit » pour l'autodétermination, organisée à Strasbourg.

3.4. Coordination des parcours des bénéficiaires

Le service contribue de manière importante à la coordination du parcours des personnes accompagnées en permettant ainsi la continuité de la mise en œuvre de la réponse à leurs besoins. C'est un enjeu important et les nombreux partenariats en témoignent.

3.5. Partenariats

De nombreux partenariats et rencontres partenariales sont noués dans l'optique de permettre la continuité et le relais des parcours des personnes accompagnées. Aussi l'ensemble des rencontres partenariales se sont poursuivies tout au long de l'année :

- Rencontre dans le cadre du réseau PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins) avec la participation au sous-groupe TSNH (Travailleurs Sociaux Nord Handicap),
- Rencontre de l'organisme EDUCFI porté par la Caisse d'Épargne en vue de l'animation d'atelier à destination des personnes accompagnées sur la gestion,
- Signature du Contrat Social Multipartite en décembre 2021,
- Participation au groupe de travail Inter SAVS du Haut Rhin
- Rencontre FATH Adèle de Glaubitz : possibilités d'accueils temporaires
- Participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Elle est déclinée dans 2 domaines principaux :

4.1. Formation professionnelle

- Formation PSSM sur 2 journées (2 personnes), mutualisée avec le SAMSAH,
- Groupes d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour le personnel non Cadre (8 réunions dont 3 en commun avec le SAMSAH),
- Formation sur les entretiens systémiques « S'affilier et collaborer avec les familles » (1 personne)
- Colloque MAIS (1 personne),
- Formation SST recyclage (1 personne).

4.2. Modernisation des pratiques professionnelles :

- Poursuite de la mutualisation de l'organisation entre les deux SAVS de l'ARSEA et le SAMSAH (supports documentaires et outils communs, accompagnements conjoints ou en relais)
- Poursuite de l'adaptation aux conditions sanitaires : Télétravail, réunions et rencontres partenariales en visioconférence, maintien des visites à domicile auprès des bénéficiaires, rôle plus soutenu dans la coordination auprès des partenaires, ...
- Implémentation d'un logiciel qualité dont le déploiement est en cours.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2021

Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2,2	0,2		2			

Bien que les moyens et les missions dévolus au SAVS 68 évoluent peu, l'équipe continue de se former afin de pouvoir répondre de la manière la plus adaptée à la diversité des demandes et des situations rencontrées.

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

2019	2020	2021
2,2	2,2	2,2

6. CONCLUSION

2021 a été une année pendant laquelle l'activité a été moins fortement impactée par la situation sanitaire ; les restrictions liées à la prévention de la circulation du virus ont cependant grandement limité les possibilités d'actions en faveur de l'inclusion sociale des bénéficiaires (participation à des activités de loisirs, sportives ou culturelles).

Le service s'est malgré tout attaché à promouvoir, chaque fois que c'était possible, toute démarche d'autonomisation et d'inclusion souhaitée par les personnes accompagnées.

Perspectives 2022

- Favoriser l'inclusion sociale en développant l'accès à la culture, aux loisirs et au sport
- Rejoindre un groupe de travail initié par les PEP Alsace pour développer des actions de soutien aux aidants et la mise en place de temps de répit
- Poursuivre la mise en place de partenariats avec le secteur sanitaire pour améliorer la prévention et le maintien de la santé
- Effectuer un état des lieux des structures et dispositifs à destination des personnes avançant en âge, pour prendre en compte l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

Annie WEISSLOCKER, Directrice et Dorothee RIESTERER, Cadre Intermédiaire



Participation à la journée : C'est ma vie, c'est moi qui choisis !